

A.C. TRANSPORT

SARL au Capital de 28 500,00 €
9 avenue Michelet
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
812 256 311 R.C.S. Bobigny

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Trente Juin, à dix heures les membres de la société **A.C. TRANSPORT**, SARL au capital de 28 500,00 euros divisés en 100 parts, dont le siège social est situé au 9 avenue Michelet 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été remise individuellement en main propre
L'assemblée est présidée par : **M. Ali CHEBIRA**

Les soussignés présents :

- Monsieur **Ali CHEBIRA**

Propriétaire de.....50 parts au total de 100 parts.

- Monsieur **Badis CHEBIRA**

Propriétaire de.....50 parts au total de 100 parts.

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/12/2023** ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant remet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION- Approbation des comptes sociaux

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION- Affectation du résultat

Après analyse et synthèse du résultat de l'exercice **2023** et les exercices antérieurs Les associés constatent :

- Que les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2023** font ressortir un bénéfice comptable de **6 955 euros** ;
- Le report à nouveau en début de l'exercice était de **31 144 euros** ;
- par conséquent le solde au **31 décembre 2023** sera de **38 009 euros** ;
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société ;
- Aucune plus-value à long terme (PVLT) n'est réalisée durant l'exercice **2023**.

Ils décident donc d'affecter ce résultat comme suit :

Distribution de dividendes : **00 euros**

- Report à nouveau : **38 009 euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Mr Ali CHEBIRA** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole. La séance est levée à onze heures trente.

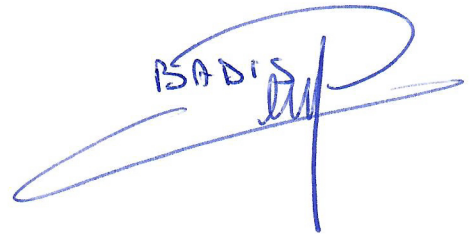
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Monsieur Ali CHEBIRA



CE 11/12/25

Monsieur Badis CHEBIRA



CA

CB

A.C. TRANSPORT

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 19/06/2024

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12						
		Néant ☐						
						Exercice N clos le	N-1	
						31/12/2023		
		Brut		Amortissements, provisions		Net	Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0		0		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	0	AC	0		
		Frais de développement	CX	0	CQ	0		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0		
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0		
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	0	AO	0		
		Constructions	AP	0	AQ	0		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0		
		Autres immos corporelles	AT	42 283	AU	41 645	638	10 072
		Immos en cours	AV	0	AW	0		
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0		
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	0	CV	0		
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0		
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0		
		Prêts	BF	0	BG	0		
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0		
Total (II)		BJ	42 283	BK	41 645	638	10 072	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0		
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0		
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0		
		Marchandises	BT	0	BU	0		
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0		
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	261 342	BY	0	261 342	144 947
		Autres créances (3)	BZ	209 116	CA	0	209 116	57 996
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0		
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	0	CE	0		
Disponibilités		CF	1 661	CG	0	1 661	3 620	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0			
	Total (III)	CJ	472 119	CK	0	472 119	206 563	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW	0		0			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0		0			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0		0			
	Total général (I à VI)	CO	514 402	1A	41 645	472 757	216 634	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			28 500)	DA	28 500	28 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK 0)	DC	0	
	Réserve légale (3)				DD	2 850	2 850
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ)	DG	0	
	Report à nouveau				DH	31 144	72 337
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	6 955	-41 193
	Subventions d'investissement				DJ	0	
	Provisions réglementées				DK	0	
	TOTAL (I)				DL	69 448	62 494
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	
	Avances conditionnées				DN	0	
	TOTAL (II)				DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	
	TOTAL (III)				DR	0	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	102 377	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI)	DV	1 846	212
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	33 716	21 144
	Dettes fiscales et sociales				DY	265 370	132 785
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	
	Autres dettes				EA	0	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	
	TOTAL (IV)				EC	403 308	154 141
Ecart de conversion passif				ED	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	472 757	216 634	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		154 141
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	657 240	FH		FI	657 240 725 916	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	657 240	FK		FL	657 240 725 916	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	1 531 142	
	Autres produits (1) (11)					FQ	59 7 318	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	658 830 733 376
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
	Variation de stocks (marchandises)						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	194 477 281 974
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	7 918 6 108
	Salaires et traitements						FY	373 700 375 443
	Charges sociales (10)						FZ	65 902 73 627
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS	GA	9 433 17 629	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	428 1 308
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	651 858 756 088
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 973 -22 712	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	6 973 -22 712	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	18
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	0
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	658 830
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	651 876
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	6 955
RENVIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	62 070
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	1 531
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatifs A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		18	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DCFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS		KT		KU					
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX				
		Matériel de transport					KY	42 283	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers					LE	0	LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	42 283	LO		LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
Autres participations					8U		8V		8W						
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V						
TOTAL IV					LQ		LR		LS						
Total général (I + II + III + IV)						ØG	42 283	ØH		ØJ					
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	42 283	MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers					IX		MV		MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH	42 283	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H				
Total général (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	42 283	ØM			

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY		EL	0	EM	0	EN	
Fonds commercial				RE		RF	0	RI	0	RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF	0	PG	0	PH	
TOTAL I				RK		RM	0	RN	0	RO	
Terrains				PI		PJ	0	PK	0	PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN	0	PO	0	PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS	0	PT	0	PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW	0	PX	0	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	0	QB	0	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE	0	QF	0	QG	
	Matériel de transport			QH	32 212	QI	9 433	QJ	0	QK	41 645
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	0	QN	0	QO	
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II				QU	32 212	QV	9 433	QW	0	QX	41 645
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	32 212	ØP	9 433	ØQ	0	ØR	41 645
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF					
		- financières		UG		UH					
		- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	261 342	261 342			0
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY	4 670	4 670			0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	120 683	120 683			0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP	0	0			0
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	83 763	83 763			0
	Charges constatées d'avance				VS						
TOTAUX						VT	470 457	VU	470 457	VV	0
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2	3	4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	0	0	0	0				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	0			0			0	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	102 377	102 377	0			0	
			à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0	0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	0	0		0			0	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	33 716	33 716		0			0	
		Personnel et comptes rattachés	8C	8 247	8 247		0			0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	55 732	55 732		0			0	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	201 335	201 335		0		0	
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	55	55		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	1 846	1 846		0			0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX						VY	403 309	VZ	403 308	0	0
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	53 025	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	1 846		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	11 105						

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le 31/12/2023	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 6 955	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	18 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY	
	Impôt sur les sociétés					17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			18	
			- Imposées au taux de 0%			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		
					SW	WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 6 973	
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV	
			- Imposées au taux de 0 %			WH	
			- Imposées au taux de 19 %			WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					16	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A)	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY	
	Majoration d'amortissement					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
				S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	
III - RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)	XI	6 973	
				Déficit (II-I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL 6 973	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)					XN	XO	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>			Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
Provision pour indemnités de départ à la retraite				
Provision pour perte de change				
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
Effort construction				
Participation des salariés				
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
Totaux (Cadre III)		YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	
	L1			
				Montant net à la fin de l'exercice

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	72 337	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-41 193		Dividendes			ZE		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF		
	Total I			ØF	31 144		Report à nouveau			ZG	31 144	
										Total II	ZH	31 144
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N												
Exercice N-1												
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7) YQ											
	Engagements de crédit-bail immobilier YR											
	Effets portés à l'escompte et non échus YS											
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance YT 2 969 12 513										
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) XQ 12 267 59 509										
		Personnel extérieur à l'entreprise YU										
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions) SS 2 500 10 521										
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages YV										
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES) ST 176 741 199 431										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052 ZJ 194 477 281 974											
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE YW 1 597 1 653										
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS) 9Z 6 321 4 455										
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052 YX 7 918 6 108										
TVA	Montant de la TVA collectée YY 143 326 124 762											
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations YZ 29 946 39 583											
DIVERS	Montant brut des salaires ØZ 373 700											
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition ØS											
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société ZK											
	Numéro de centre de gestion agréé XP Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI ZR Non											
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice RG											
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur RH											
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA			Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL						
				Plus values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO						
				Plus values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH			N° SIRET société mère JJ								

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
			Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A.C. TRANSPORT</u>				Néant ☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	
1		2		3	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		N-10			
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
1		2		3	
4		5		6	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	657 240	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	657 240	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	59	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 531	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	1 590	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	41 425	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	76 619	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	76 433	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	428	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	194 905	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	463 925
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	463 925	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	657 240	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	13	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
Date de cessation	HR	au 31/12/2023	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	ALI CHEBIRA				
Nom marital	CHEBIRA			% de détention	50	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	21/08/1979	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays
Adresse :	90 RUE HENRI LITOLFF 92270 Bois-Colombes FRANCE						
Titre	M	Nom complet	BADIS CHABIRA				
Nom marital	CHABIRA			% de détention	50	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	05/04/1988	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays
Adresse :	10 RUE BELLEVILLE - BLOC B10 99 ANNABA ALGÉRIE						

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE :	A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311	Néant
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A.C. TRANSPORT	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 812256311	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT-OUEN-SUR-SEINE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	9307007438374941B1202468		
Invariant du local	930700743837		
Adresse du local	Lot 1437 - Bâtiment A, étage 03, entrée 01 0009 AV MICHELET 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SYMPHONIAL		5499
SIREN du propriétaire du local	303214563		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			1 200
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311			*** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ***		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
CHEZ MONSIEUR CHEBIRA 90 RUE HENRI LITOLFF 92270 BOIS-COLOMBES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				☐	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Visueur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SOCIETE FRANCILIENNE D AUDIT ET CONSEIL 9 RUE RAVERDIS 92230 GENNEVILLIERS FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:									
						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice							
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice							
		MVLТ restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

CE: 11/12/25

Alc

en